



Refus d'un vendeur internet de retourner un matériel acheté

Par **zakuli**, le **03/03/2010 à 10:51**

Bonjour,rrnrnNotre association à commandé sur internet un matériel de vidéo projection. rnLe matériel livré semble avoir un problème technique. rnL'association retourne le matériel dans le délai des 7 jours.rnLe vendeur refuse ce retour au titre que ce que l'acheteur n'est pas un particulier mais refuse de renvoyer le matériel à l'association même aux frais de l'association.rnUne lettre de mise en demeure du vendeur de renvoyer le matériel à l'association acheteur a été envoyée au vendeur avec accusé réception.rnAucun retour du vendeur à ce jourrrnrnSommes nous dans notre droit ?rnSi oui que faut il faire ?rrnrnMerci de vos réponses